



## Définition

- Peinture acrylique satinée en dispersion

## Destination

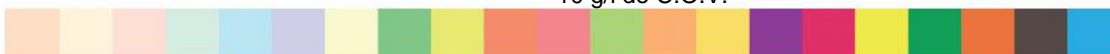
- Intérieur
- Plafonds et surfaces murales
- Locaux sanitaires, de service et d'habitation

## Qualités dominantes

- Aspect poché satiné mat
- Excellent garnissant et opacifiant.
- Lessivable

## Caractéristiques générales

<b>Classification AFNOR</b>	: Famille I classe 7b2 (NF T 36-005).
<b>Subjectiles</b>	: Plâtre, enduit à l'eau, panneaux de plâtre enrobés de carton, enduit de ciment, béton, tissus de verre, textures à peindre, bois, etc. Anciennes peintures propres, adhérentes et dépolies si nécessaire.
<b>Liant</b>	: Copolymères en dispersion.
<b>Pigment</b>	: Dioxyde de titane rutile.
<b>Diluant</b>	: Eau.
<b>Divers</b>	: Agents stabilisants.
<b>Extrait sec en poids</b>	: 55,7 % ± 2.
<b>Extrait sec en volume</b>	: 40,7 % ± 3.
<b>Masse volumique</b>	: 1,36 ± 0,05 g/cm <sup>3</sup> à 20°C.
<b>Rendement en surface</b>	: 11 m <sup>2</sup> /l.
<b>Brillant spéculaire</b>	: 11-17 GU à 60° après 7 jours de séchage.
<b>Aspect du produit sec</b>	: Satiné mat.
<b>Résistance à l'abrasion humide</b>	: Classe 2 selon ISO 11998 après 28 jours de séchage (perte d'épaisseur de film ≥ 5 µm et < 20 µm après 200 frottements).
<b>Conformité aux spécifications</b>	: <b>Etiquetage environnemental : A+</b> * Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faible émission) à C (fortes émissions). : <b>EXCELL ZONE VERTE</b> : concerne l'industrie agro-alimentaire et tous les lieux de vie sensibles, et garantit l'absence de risque de pollution par les matériaux et revêtements.
<b>C.O.V. :</b>	Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/a) : 30 g/l. Ce produit contient au maximum 10 g/l de C.O.V.





<b>Conservation</b>	: 2 ans minimum en emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes températures
<b>Teintes</b>	: Blanc + teintes du nuancier LEVIS COLOR MIX2 : teintes réalisables au moyen de la machine à teinter LEVIS à partir des bases W, M et C.
<b>Outils</b>	: Brosse, rouleau à fibres polyester tissé 13mm, Pistolet et Airless (Buse 2.5 – gicleur : 019-021 – pression : 120-150 bar).
<b>Nettoyage des outils</b>	: A l'eau immédiatement après l'emploi.
<b>Dilution</b>	: Prêt à l'emploi pour la brosse, le rouleau et l'airless. Pour le pistolet : 10 % d'eau.
<b>Temps de séchage à 23°C et 50 % H.R.</b>	: Sec: 2 heures – Recouvrable : 6 heures.
<b>Conditions d'application</b>	: - En travaux intérieurs, la température ne devra pas être inférieure à + 8°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 70 % d'humidité relative. - Doit être déposé – Ne pas tirer.
<b>Sécurité</b>	: Voir la fiche de données de sécurité et indications réglementaires sur l'emballage. Renseignements disponibles et obtention de la fiche de données de sécurité par internet <a href="http://www.quickfds.com">www.quickfds.com</a> (fournisseur Akzo Nobel – puis sélectionner Akzo Nobel Decorative Paints Deco France S.A.).

## Mise en œuvre

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en œuvre seront en conformité avec les prescriptions de la norme NF P 74-201 (référence DTU 59-1).

**Matériaux neufs** : se référer aux fiches techniques des couches primaires préconisées.

**Anciennes peintures** : lessiver, rincer, laisser sécher. Eliminer les parties de faible adhérence. Dépouliner les surfaces le nécessitant. Dépoussiérer et reboucher si besoin.

Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel adéquat.





EXEMPLES DE TRAVAUX NEUFS	
Ciment, béton, tissus de verre, plâtre et dérivés cohérents, bois intérieurs et dérivés, panneaux de particules de bois	1 couche de <b>PLANICRYL PRIM</b> Ou 1 couche d' <b>EXPONIA DECO PRIM</b> + 1 à 2 couches de <b>PLANICRYL<sup>⊕</sup> SATIN</b> selon le degré de finition souhaité (C ou B selon la norme NF P 74-201 / DTU 59-1)
EXEMPLES DE TRAVAUX DE RENOVATION	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retoucher les parties mises à nu au primaire approprié.</li> <li>▪ Revoir les irrégularités à l'enduit.</li> <li>▪ Appliquer 1 à 2 couches de <b>PLANICRYL<sup>⊕</sup> SATIN</b>.</li> </ul>	
CONSEILS UTILES	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Afin d'optimiser l'opacité, il est recommandé de teinter le primaire pour les teintes de finition pures ou très saturées (voir détail dans le nuancier). Ces teintes sont repérées sur le nuancier LEVIS COLOR MIX2 par le symbole #.</li> <li>▪ Sur plâtre neuf insuffisamment cohérent, remplacer <b>PLANICRYL PRIM</b> par <b>EXPONIA DECO PRIM</b> ou <b>PLANIDECO PRIM</b> (solvanté).</li> <li>▪ En intérieur, dans les pièces sèches, sur ciment, béton, plâtre et dérivés cohérents, il est possible de remplacer <b>PLANICRYL PRIM</b> par <b>PLANITEX</b> pour des travaux plus économiques.</li> <li>▪ Sur peinture à l'huile ou synthétique dans les locaux humides, il est nécessaire d'appliquer d'abord une première couche d'<b>ACRYLEVIS TX PRIMER</b> après dépolissage.</li> <li>▪ Sur texture à peindre, appliquer systématiquement 1 couche de <b>PLANICRYL PRIM</b> puis 1 à 2 couches de <b>PLANICRYL<sup>⊕</sup> SATIN</b> selon la teinte retenue.</li> </ul>	

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Version 12 – Décembre 2016

